

Annales de l'Université Marien NGOUABI, 2010 ; 11 (1) : 91-104
Lettres et Sciences Humaines
 ISSN : 1815 – 4433
 www.annaes-umng.org



UNE FEMME EN POLITIQUE : JANE VIALLE (1945-1953)

Scholastique DIANZINGA

Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
 Université Marien Ngouabi
 BP 69, Brazzaville, Congo

RESUME

Les femmes ont toujours joué des rôles importants dans leur société. Parmi elles, certaines ont marqué l'histoire de l'Afrique par leur engagement dans des domaines réservés jusque-là aux hommes. C'est le cas de Jane Vialle, une métisse franco-congolaise qui, après s'être engagée dans la Résistance en France pendant la Seconde Guerre mondiale, fut la première femme à se présenter aux élections de l'Assemblée nationale constituante en Afrique Equatoriale Française (AEF), en 1946. A partir de 1947, elle siège au Conseil de la République (Sénat) pour représenter le 2^e collège de l'Oubangui-Chari. Jusqu'à sa mort en 1952, Jane Vialle a lutté âprement pour l'application intégrale dans les territoires d'Outre-mer de la Constitution de 1946 qui met en place l'Union Française. En sa qualité de sénatrice et notamment celle de secrétaire générale de l'Association des femmes de l'Union française (AFUF), elle a apporté une contribution efficace pour l'émancipation des femmes africaines et la promotion intellectuelle des jeunes filles. Au Congo, on parle peu d'elle. Pourtant, au regard de son parcours, elle s'impose comme le modèle de la femme battante, compétente, auquel les jeunes Africaines peuvent se référer.

Mots clés : Jane Vialle ; Oubangui-Chari ; Afrique Equatoriale Française ; Emancipation de la femme ; Conseil de la République ; Sénat ; Association des Femmes de l'Union Française.

ABSTRACT

Women have usually played essential roles in their society. There are some who have influenced the history of Africa considering their commitment in domains that had been kept for men only. This is the case of Jane Vialle, a French-Congolese halfcast who, after being engaged in the Resistance in France during the World War II, was the first woman to be a candidate for national Assembly election for French Equatorial Africa (AEF) in 1946. By 1947, she had a seat in the Republic Council (senat) to represent the second college of Oubangui-Chari. Till her death in 1952, Jane Vialle struggled for the application in the overseas territories of the constitution of 1946 which set up the French Union. As a senator and mainly as the Secretary General of the Association of Women of the French Union (AFUF), she contributed a lot in the emancipation of African women, the intellectual promotion of young girls. Unfortunately, she is very less quoted in Congolese speech. But, if we consider her career, she appears as a model of a fighting and competent woman the young African girls should imitate.

Key words : Jane Vialle ; Oubangui-Chari ; French Equatorial Africa ; Woman Emancipation ; Republic Council ; Senate ; Association of Women of the French Union.



Jane Viale (1906-1953)

Source : <http://www.senat.fr>

INTRODUCTION

« *Etre femme est une aventure, l'aventure de la vaillance* » écrivent Andrée Dore-Audibert et Annie Morzelle.¹ Cette vaillance, les femmes en font preuve dans leurs rôles quotidiens de mère et d'épouse, dans leur vie professionnelle. Mais, il est des cas où elles ont brisé les clichés éculés, enfoncé des portes, influencé tant soit peu, chacune à sa manière, le cours de l'histoire de leur pays. Ce sont, pour reprendre l'expression de ces deux auteurs, des « révolutionnaires silencieuses ». On ne parle pas d'elles ou on parle peu d'elles. Plus méconnu est encore l'engagement des femmes africaines à l'époque coloniale, dans un domaine qui n'était pas le leur : la politique. C'est le cas de Jane Vialle, une métisse franco-congolaise, première africaine parlementaire de l'Afrique Equatoriale Française (AEF). Elle fut Conseillère de la République (Sénatrice) de l'Oubangui-Chari de 1947 à 1952. Au Congo, un dispensaire du quartier Ouenzé et une rue du quartier Bacongo à Brazzaville ont été baptisés de son nom ainsi qu'un dispensaire à Pointe-Noire. Mais, peu d'habitants de cette ville savent qui elle était.

En portant notre intérêt sur le parcours de cette femme, notre objectif est de chercher à comprendre comment a-t-elle réussi à s'imposer, dans la vie politique naissante, dès 1945, c'est-à-dire au moment où le discours et les représentations sur les Africaines se focalisaient sur leur émancipation. Les élites africaines, masculines essentiellement, réclamaient encore auprès de l'administration coloniale des mesures pour l'évolution de la condition des femmes. Jane Vialle, journaliste de formation, agissait déjà au quotidien parmi ces élites, affichait les mêmes ambitions qu'elles. Son combat mené avec conviction et audace s'inscrit comme un défi aux hommes de sa génération, Jean Félix-Tchicaya, Jean Malonga, Jacques Opangault, Barthélémy Boganda, Georges et Antoine Darlan et bien d'autres. Jane Vialle se définit alors dans l'histoire de l'Afrique comme le modèle de la

femme qui a lutté pour s'impliquer, au même titre que l'homme, dans les affaires publiques. Ce faisant, elle a réussi à dépasser le rôle d'actrice de seconde zone, agissant efficacement dans les coulisses, réservé aux femmes dans les colonies comme en métropole.

Pour bien cerner notre réflexion, il convient d'examiner d'abord dans quelles circonstances Jane Vialle est entrée en politique ? La famille, l'éducation, l'action militante se sont-elles révélées des atouts pour elle ? Nous tenterons ensuite d'apprécier la carrière politique de cette femme. Quelles ont été les stratégies d'action ? Il apparaît intéressant d'aborder, en dernier lieu, les résultats de son engagement politique. Quels ont été les apports dans la résolution des problèmes des territoires d'Outre-mer, de l'Oubangui-Chari ?

Aucun ouvrage n'a été jusqu'à ce jour consacré spécifiquement à Jane Vialle. Sa vie, son action, sont abordées au détour d'une étude sur l'Oubangui-Chari ou sur la question de l'émancipation des femmes africaines. Le document de base pour réaliser cette réflexion a été l'ouvrage de Jean-Dominique Pénel, *Barthélemy Boganda. Ecrits et discours 1946-1951 : la lutte décisive*, paru aux Editions L'Harmattan en 1995. Des archives sont abondantes ; il s'agit notamment des documents sur les élections et les rapports politiques sur l'Oubangui-Chari. Nous avons pu également consulter de nombreux documents numériques sur cette personnalité. Nous avons retenu notamment ceux présentés par le site du Sénat de France dont le caractère semble garanti. C'est du croisement de toutes ses sources que nous avons pu disposer d'informations historiques.

I.- L'APPRENTISSAGE DE LA POLITIQUE

Jane Vialle s'imposa comme actrice politique à partir de l'Oubangui-Chari, un des quatre territoires de l'Afrique Equatoriale Française (AEF). Son implication dans la vie politique de l'Oubangui-Chari a eu,

¹ Andrée Dore-Audibert et Annie Morzelle, 1991, *Révolutionnaires silencieuses au XXe siècle*, Laval, Kerdoré. p. 5

indubitablement, un lien avec la Résistance qu'elle intégra en 1940 à Marseille, en France, aux côtés d'autres femmes. En effet, si l'entrée des femmes dans la Résistance était souvent motivée par un élan de patriotisme, les actes qu'elles posaient dans le cadre de la lutte clandestine pour la libération de la France occupée par l'Allemagne nazie, tendent à démontrer qu'elles firent de ce fait même, leurs premières armes en politique. Ces actes avaient conduit les femmes à faire preuve de courage, à être des tacticiennes d'une grande efficacité, comme par exemple : la mère de famille qui a pris le risque de cacher parmi les siens un enfant juif, l'infirmière soignant un combattant blessé, la femme ayant offert des vêtements à un résistant traqué ou confectionné et diffusé des documents clandestins (journaux, faux papiers)². Il faut ajouter à cette liste, les femmes engagées comme agents de liaison ou dans le Corps des volontaires françaises, une formation militaire auxiliaire féminine créée le 7 novembre 1940.³ A propos de l'impact de la participation féminine à la Résistance, William Guéraiche écrit :

*Ainsi, c'est la Résistance qui a permis une première implication des femmes dans la vie politique*⁴.

Dans le cadre des activités de résistance, Jane Vialle fut arrêtée par la Gestapo en 1943 et transférée d'abord dans un camp de concentration, puis dans une prison d'où elle s'évada en 1944⁵. La Médaille de la Résistance qui lui fut décernée à la Libération

et son séjour en prison ont influencé fortement son engagement politique ultérieur. Dans sa profession de foi, lors des élections de 1952, elle déclarait :

*Ma médaille de la Résistance, je l'ai gagnée pendant la dernière guerre où j'ai été emprisonnée dans une cellule, sous la menace de la Gestapo, pour la défense de la LIBERTE et la JUSTICE si chère à tous ceux qui vivent sous l'égide de la France*⁶.

La liberté et la justice, chacun y avait aspiré aussi en Afrique, face à « l'effort de guerre » auquel les colonies françaises étaient contraintes. Les colonies devaient fournir des hommes et des matières premières stratégiques à la métropole. Cependant, l'égalité des droits pour les Africains, au regard de leur contribution appréciable dans la Guerre, resta encore, jusqu'aux années 1950, un combat à gagner en dépit de quelques réformes promulguées dans la politique coloniale.

C'est à la faveur des recommandations de la Conférence de Brazzaville (30 janvier-8 février 1944) et à la nécessité de relance de la vie politique qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, Charles de Gaulle s'engagea à mettre en place de nouvelles institutions politiques. Celles-ci allaient permettre l'accès d'un plus grand nombre de colonisés à ces institutions, donc à la vie politique. L'ordonnance n° 41-1874 du 22 août 1945 fixa les modalités de la participation des Territoires d'Outre-mer aux élections. Pour l'Afrique Occidentale Française (AOF), le Togo, l'Afrique Equatoriale Française (AEF) et Madagascar, il était prévu deux collèges électoraux, le premier pour les citoyens français de la métropole et le second pour les non citoyens, c'est-à-dire les autochtones.

Les élections ouvertes pour la première fois aux colonisés furent celles de la Première Assemblée nationale constituante du 21 octobre 1945. Pour l'Oubangui-Chari, deux Français furent élus : René Malbrant pour le

² Gilzmer Mechthild, Christine Levisse-Touze, Stefan Martens (eds), 2003, *Les femmes dans la Résistance en France*, Paris, Editions Tallandier, p. 94.

³ Au départ Corps féminin des volontaires françaises. Par le décret du 16 décembre il prend le nom de « Corps des volontaires françaises et compte à cette époque 500 membres, in Gilzmer Mechthild, Christine Levisse-Touze, Stefan Martens (eds), 2003, op. cit. p. 179.

⁴ William Guéraiche, 1999, *Les femmes et la République. Essai sur la répartition du pouvoir de 1943 à 1979*, Paris, Les Editions de l'Atelier/Editions ouvrières, p 70.

⁵ Sénat-Les femme et le pouvoir, <http://www.senat.fr> consulté le 3 décembre 2010.

⁶ Profession de foi pour les élections de 1952, Bangui, 9 mai, 1952, Archives d'Outre-Mer, Aix-en-Provence, 21D22.

premier collègue et le Colonel Guy de Boissoudy pour le deuxième collègue (des non citoyens). C'est aux élections de la deuxième Assemblée Constituante, du 23 juin 1946, que Jane Vialle se porta candidate pour la première fois. René Malbrant et Guy de Boissoudy furent réélus. Outre cette métisse franco-congolaise de 40 ans, quatre autres candidats s'étaient présentés contre ce dernier pour le collège des non citoyens. Les résultats du scrutin se présentaient de la manière suivante :

- Guy de Boisoudy : 3.195 voix ;
- Aristide Issembe : 2.250 voix ;
- Sekou Diarra : 115 voix ;
- Dupuy : 91 voix ;
- Jane Vialle : 57 voix ;
- Harou Dianga : 53 voix⁷.

L'analyse de ces résultats fait ressortir que les électeurs oubanguiens avaient porté leur préférence sur un Français blanc au détriment des Africains. Le score très bas de Jane Vialle suscite quelques interrogations. Fut-elle victime de machisme ? S'était-elle lancée trop tôt sur un terrain qu'elle connaissait mal ? Cette femme, était née à Ouessou (Moyen-Congo) le 27 août 1906, d'une mère congolaise et d'un père français, directeur de la compagnie concessionnaire des Sultanats de l'Oubangui. Elle était donc bien connue dans ce pays où son père avait exercé une activité qui procurait, à l'époque, une considération certaine puisque le colon, acteur économique, se retrouvait du côté des détenteurs du pouvoir. De par sa formation, elle s'est retrouvée parmi l'élite de l'Oubangui-Chari. Au terme de ses études secondaires effectuées à Paris au lycée Jules Ferry, puis dans les cours privés, Jane Vialle obtint le baccalauréat. Elle entreprit ensuite des études de journalisme et débuta comme rédactrice à l'agence de presse Opéra Mundi.⁸ Ses prestations à l'Agence France Presse, au journal *Combat* et auprès de certains journaux africains en qualité de correspondant, devaient

lui permettre de s'imprégner des problèmes importants des populations africaines et débats de la période d'après-guerre sur la politique coloniale (la réorganisation des colonies, légalité des droits, etc.).

Exerçant un telle profession, elle était bien informée de l'ordonnance du 21 avril 1944 du gouvernement provisoire présidé par le général De Gaulle ayant donné aux femmes le droit de vote et d'éligibilité. La participation des femmes françaises aux élections municipales du 29 d'avril 1945 marqua un tournant dans la lutte féminine. Le 21 octobre 1945, 33 femmes étaient élues à la Première Assemblée nationale constituante. C'est sans doute rassurée par l'exemple de ses compatriotes de la métropole que Jane Vialle osa se présenter aux élections de la Deuxième constituante. En tout état de cause, elle faisait partie des résistantes qui avaient en France constitué la majorité des candidates aux différentes élections, militantes féministes ou influencées par celles-ci.

La Constitution de la IV^e République du 27 octobre 1946 crée l'Union française et octroie la qualité de citoyen à tous les ressortissants d'Outre-mer. A ceux-ci, sont accordés libertés et droits fondamentaux : liberté d'association, d'expression, de réunion ; droit de grève, égalité des sexes et d'instruction. Sur le terrain, des syndicats, des partis politiques et journaux peuvent voir le jour. Les dispositions sur la vie politique prévoyaient des représentants des différents territoires de l'Union française à l'Assemblée nationale et le Conseil de la République siégeant à Paris et l'Assemblée de l'Union Française installée à Versailles. Sur le plan local, l'Afrique Equatoriale Française est dotée d'une Assemblée fédérale, le Grand Conseil de l'AEF installé à Brazzaville, et d'un Conseil représentatif dans chaque territoire. Les modalités de participation à l'Assemblée nationale réserva un seul siège pour le Gabon et le Congo, un pour l'Oubangui et un aussi pour le Tchad ; chaque communauté, les Français de souche européenne et d'adoption (1^{er} collège) d'une part et les représentants des colonies dont les Africains (2^e collège) d'autre part, devait choisir leurs représentants. Aux

⁷ Jean-Dominique Pénel, 1995, *Barthélemy Boganda. Ecrits et discours 1946-1951 : la lutte décisive* paru aux Editions L'Harmattan, p. 26.

⁸ Agence de presse créée en 1928 disparue en 1990 qui avait connu son succès avec le journal Mickey.

élections législatives du 10 novembre 1946, Jean Félix-Tchicaya fut élu député pour le Gabon et le Moyen-Congo, Barthélémy Boganda pour l'Oubangui-Chari⁹ et Gabriel Lisette pour le Tchad au titre du 2^e collège. La loi du 25 octobre 1946 créa les assemblées locales dites Conseils représentatifs. Les élections pour le Conseil représentatif de l'Oubangui-Chari (CROC) eurent lieu le 15 décembre 1946. Selon toujours le principe de la double représentation, ce conseil devait élire 10 conseillers pour le 1^{er} collège et 15 pour le 2^e collège. Pour ce dernier collège, ce sont les listes d'Action économique et sociale soutenues par Barthélemy Boganda qui remportèrent les élections partout¹⁰. Jane Vialle qui, pourtant avait une expérience (même si elle fut malheureuse à la Deuxième Constituante), ne présenta pas sa candidature. Georges Darlan fut élu président du CROC. Le 19 octobre 1947, Antoine Darlan (2^e collège) et Jean L'Huillier (1^{er} collège) furent désignés pour représenter le CROC à l'Assemblée de l'Union Française. Antoine Darlan, Louis-Martin Yétina et Bernard Condomat devaient siéger au Grand Conseil de l'AEF à Brazzaville.

Il revenait à chaque collège du Conseil Représentatif de l'Oubangui-Chari de choisir un représentant pour le Conseil de la République (Sénat) à Paris. Le 6 mars 1947, le CROC désigna le Médecin général Guirriec pour le 1^{er} collège et Jane Vialle, candidate du MURF (Mouvement Unifié de la Résistance de France) pour le 2^e collège. Cette dernière l'emporta contre 3 autres candidats : Vermaud Hetman, Madame Darre et Bernard Condomat¹¹. Barthélemy Boganda attendait beaucoup d'elle, comme il l'écrit dans une lettre du 3 mars 1947 :

*Pour ce qui est de madame Vialle, Conseiller de la République. Je crois qu'elle apportera beaucoup à notre pays. Elle en comprend les besoins profonds et m'aidera à réaliser nos plus chers désirs.*¹²

Il sied de noter ici, de manière singulière, la candidature d'une autre femme : madame Darre, épouse d'administrateur colonial. Les femmes coloniales cherchaient, elles aussi, à prendre part à la vie politique dans les territoires d'Outre-mer où elles résidaient. Aux élections du Conseil représentatif du Gabon, Jeanne Valentine Piraube fut candidate sur une liste de 13 membres et élue le 12 janvier 1947. Cette femme, née en 1895, était commerçante à Port-Gentil. Elle occupa au sein du Conseil représentatif du Gabon le poste de secrétaire et participait aussi à la commission Finances et budget, la commission affaires sociales, enseignement et santé dont elle était la présidente. Lors des élections du 30 mars 1952 pour le renouvellement des Conseils représentatifs en AEF, les femmes coloniales furent plus nombreuses : Marie Josèphe Vallette-Viallard, épouse d'ancien officier et guide de chasse à Fort-Archambault (Tchad), Jeanne Piraube, et Lucienne Guia, sans profession, (Gabon), Luce Davin dite Denise Patrick Modes, commerçantes (Moyen-Congo). De toutes ces candidates, seule Jeanne Piraube fut réélue. Aucune femme africaine ne se présenta à ces différents scrutins parce que le droit de vote et d'éligibilité accordé aux Françaises n'était pas applicable aux femmes des colonies d'Afrique.

II.- L'ENGAGEMENT POLITIQUE EN OUBANGUI-CHARI POUR LE CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

La liberté d'association et la participation aux campagnes électorales favorisèrent la formation des élites politiques. Les rivalités entre ces élites et l'opposition des colons, (soucieux de préserver leurs intérêts), à voir les Africains participer à la prise de

⁹ Le Français René Malbrant fut élu pour le 1^{er} collège.

¹⁰ Jean-Dominique Pénel, 1995, op. cit. p. 33.

¹¹ Vermaud Hetman petit fils d'un Sultan, agent spécial et Bernard Condomat un Planteur furent déjà élus au Conseil représentatif sur liste d'Action économique et sociale oubanguienne patronnée par B. Boganda in Jean-Dominique Pénel, 1995, op. cit p. 33 et p. 34.

¹² Lettre de Barthélemy Boganda à Abel Goumba, Paris 3 mars 1947, supra, p. 121.

décision politique instaurèrent souvent un climat conflictuel. Jane Vialle noua des alliances politiques, n'hésita pas à les remettre en cause en cas de besoin et usa des mêmes stratégies que les hommes.

Le 27 juillet 1946, Jane Vialle fonda l'APEAN (Association Pour l'Évolution de l'Afrique Noire). Mise en place avant son entrée au Conseil de la République, il est évident que cette association devait lui servir d'espace à partir duquel elle pouvait asseoir sa visibilité et faire connaître ses idées. C'est pourquoi, elle plaça dans le bureau des hommes ayant une certaine influence sur les milieux socio-politiques locaux : Pierre Indo, candidat évincé à la Première constituante (président), Jean-Baptiste Songomali, trésorier de la SFIO, membre d'un syndicat et candidat malheureux aux législatives de novembre 1946 (vice-président), Antoine Darlan, membre du Conseil représentatif et du Grand Conseil de l'AEF plus tard (trésorier) et Gouandjia (secrétaire général-adjoint).

En mai 1947, Bathélemy Boganda créa la SOCOULOLE (La Société Coopérative Oubangui-Lobaye-Lessé). Si les partis politiques constituaient les structures légales de conquête et de conservation du pouvoir politique, les coopératives furent utilisées par les acteurs politiques locaux pour se rapprocher des paysans, des ouvriers, une manière de prendre en compte le volet social, à côté des activités purement politiques.¹³ En février 1948, Georges Darlan constitua la Cotoncoop dont Bernard Condomat est membre du comité directeur. A celle-ci, s'ajoutèrent deux nouvelles coopératives en novembre 1948 : la SOCOOMA (Société Coopérative de Consommation) de Georges Darlan et L'Espoir oubanguien (Société coopérative ouvrière) de Jane Vialle¹⁴. La création de ces coopératives attisa le conflit

¹³ Les coopératives sont rendues possibles par la loi du 10 septembre 1947 en France et dans les Territoires d'Outre-Mer.

¹⁴ Cette coopérative dont le siège était en France s'intéressait à la mise en valeur et l'équipement de l'Oubangui-Chari. Madame Franck était la correspondante à Paris.

entre Boganda et les conseillers représentatifs de l'Oubangui-Chari. Les relations entre le député et Jane Vialle se dégradèrent aussi. Cette situation s'explique par un des facteurs du conflit : le Conseil représentatif refusa un crédit de 18 millions pour la SOCOULOLE alors qu'il accorda 30 millions pour la SOCOOMA et 3 millions pour l'Espoir oubanguien. Cela traduisait pour Boganda la sympathie des Conseillers et aussi la bienveillance de l'administration coloniale à l'égard de cette femme. Dès lors, la rupture des relations politiques entre les deux fut irréversible, comme le note Jean-Dominique Pénel :

*C'est sans doute pour cette raison que Boganda qui paraissait très favorable à Jane Vialle au début, s'opposera, d'ailleurs sans succès, à sa réélection le 14 novembre 1948.*¹⁵

Contre toute attente, Jane Vialle fut réélue sans difficulté au Conseil de la République pour le compte du 2^e collège, eu égard au nombre de suffrages exprimés pour sa candidature (11)¹⁶. Les autres candidats, Jean-Baptiste Songomali et Pierre Indo avaient fait des scores très bas, respectivement, 4 voix et 1 voix. Mais ce scrutin avait révélé la perte de vitesse de Jane Vialle dans le champ politique oubanguien. Ses adversaires à ce scrutin n'étaient autres que ses « amis politiques » d'hier, ceux qui avaient géré l'APEAN en 1946 avec elle. Les pronostics n'étaient pas en sa faveur. En effet, un bruit courait déjà qu'elle « ne serait pas candidate »¹⁷. L'administration coloniale, quant à elle, avait une position sceptique. Dans une lettre du Gouverneur de l'Oubangui-Chari, on peut lire :

Il y aura une opposition certaine et sa réélection semble loin d'être assurée. En effet, lors de réunions qui se sont tenues le samedi 11 septembre au soir au quartier de la Kouandja et le dimanche 12 au matin au

¹⁵ Jean-Dominique Pénel, 1995, op. cit. p. 49.

¹⁶ Les électeurs étaient au nombre de 16.

¹⁷ Lettre du Gouverneur p.i. Chef du Territoire de l'Oubangui-Chari au Haut Commissaire de la République, Gouverneur, Gouverneur général de l'AEF du 13 septembre 1948, Archives Aix, 48 D3.

*nouveau village du KM5, Madame Vialle a été très attaquée. Les animateurs de cette réunion étaient Gandji Kobokassi (sur lequel un important dossier se trouve à la direction des APS), Firmin Kane, agent intermédiaire à la Mairie, et Jean-Baptiste Songomali, ce dernier, candidat éventuel à la succession.*¹⁸

Songomali paraissait avoir plus de chance de succéder à Jane Vialle. Il appartenait au syndicat des employés de bureau et déclarait être soutenu par Georges Darlan (Président du Conseil Représentatif de l'Oubangui-Chari) et Antoine Darlan (membre du Conseil de l'Union Française). Du reste, aux élections législatives de novembre 1946, il était arrivé en 2^e position, après Boganda. Pierre Indo, candidat malheureux aux élections de la Première Assemblée nationale constituante du 21 octobre 1945 bénéficiait de l'appui de Boganda. Pendant que se concluaient les nouvelles alliances des élites politiques pour cet enjeu, Jane Vialle se trouvait en France. Cette absence sur le terrain fut un élément préjudiciable mais également ses origines :

*Il a été déclaré que ce n'est pas possible de voter pour Madame Vialle, celle-ci n'étant pas oubanguienne 100% et vous savez combien ce particularisme, on peut presque dire ce « chauvinisme », est violent en ce moment. L'argument a donc des chances de porter. Il lui est également reproché d'être trop bien avec les « blancs » et de ne pas favoriser suffisamment les autochtones.*¹⁹

Jane Vialle dut sa réélection à Georges Darlan et une partie des conseillers de l'intérieur de l'Oubangui-Chari. L'analyse que fait l'administration coloniale sur les résultats de cette élection des conseillers de la République est édifiante à propos du climat qui prévalait parmi les élites politiques oubanguiennes :

On peut estimer que la voix donnée à Pierre Indo était celle de M. l'abbé Boganda ; Songomali a eu les voix de M. Antoine Darlan,

*MM Condomat, Kinko et Ibrahim Tello. Le nombre de voix obtenu par Mme Vialle est plus élevé que celui auquel on pouvait s'attendre. Le vote exprimé par le second collège met en lumière la scission sur le plan politique du deuxième collège dont les membres se groupent soit derrière A. Darlan (ce sont en général les conseillers de Bangui) soit derrière G. Darlan (se sont les conseillers de brousse).*²⁰

La sénatrice de l'Oubangui-Chari fut un fin stratège. Son mérite, c'est aussi la combativité dont elle fit preuve pour arriver à conquérir un siège dans un espace contrôlé par les hommes. Mais, pour Barthélémy Boganda, l'administration avait corrompu les électeurs pour atteindre ce résultat, écrit-il dans le n° 6 de son journal *Pour Sauver un Peuple*²¹. Ce qui paraît sûr, c'est que l'administration a suivi de près la participation de cette femme dans la vie politique oubanguienne, comme le révèlent les nombreux rapports adressés au Gouverneur Général de l'AEF. Le rapport politique de l'année 1949, fait ressortir qu'elle jouissait « d'une grande influence personnelle auprès des dirigeants politiques locaux »²². Cet élément est confirmé par le témoignage de Cécile Drogou qui l'a connue dans sa jeunesse :

Je me souviens de cette magnifique femme qui, épisodiquement, venait à la maison. Nous habitons, alors, près du bord du fleuve Oubangui. La plupart du temps, elle venait avec ses amis: Antoine et Georges Darlan, le Docteur Baguidi, et Jean Ngouadja(...). Tout ce monde se lançait dans des discussions politique, économique et

²⁰ Extrait du rapport de J. Mauberna, au Haut Commissaire de la République, Gouverneur général de l'AEF, 15 novembre 1948, au sujet de l'élection de Jane Vialle le 14-11-1948 au Conseil de la République, Archives Aix-en-Provence, 48 D5.

²¹ Il accusa précisément le Secrétaire Général du Territoire d'avoir distribué 400 000 F « aux électeurs pour les amener à voter pour le candidat officiel », propos cités par Jean-Dominique Péné, 1995, op. cit. p. 214.

²² Rapport politique de l'année 1949 du Gouverneur général de l'AEF, Archives d'Outre-Mer, Aix, 49D7.

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Ibid.

*sociale. (...). QUI ETAIT JANE VIALLE ?, cette belle femme, si instruite et parlant si bien, si douce et rigoureuse à la fois dans ses actes.*²³

Le regroupement, le 13 avril 1950, de l'Espoir oubanguien avec la Cotoncoop et la Socooma fondées par Georges Darlan, pour former l'Union Régionale d'Achat des coopératives de l'Oubangui (URACO), peut être considéré comme un acte contribuant à renforcer les relations de Jane Vialle avec ce dernier. L'intérêt de Jane Vialle pour la coopérative s'explique, probablement, par le choix de se tenir loin des « rivalités politiciennes » que l'on vivait dans les partis politiques. L'expérience de l'APEAN, son association politique, s'est révélée un échec dont elle a su tirer les leçons. Le bureau de cette association, constitué d'hommes cherchant chacun à s'imposer en politique, c'est-à-dire à définir sa voie, on ne peut s'étonner de sa résorption, en dépit des efforts déployés pour tenter de la réorganiser. Mais, il convient de souligner aussi que Jane Vialle manquait d'une base solide. Déjà en 1946, un Européen, Monseigneur Grandin, faisait déjà remarquer que les « électeurs de Bangui et d'ailleurs ne veulent qu'un noir, et un noir du pays. »²⁴. En réalité, cette femme voulant observer une certaine indépendance face aux tendances politiques locales, privilégia dans son programme des activités à caractère social et pratique. C'est ainsi que, outre la coopérative, elle se consacra au fonctionnement de l'Association des Femmes de l'Union Française, en sa qualité de secrétaire générale. Lors du renouvellement de son mandat, elle se présenta sous l'étiquette Indépendant d'Outre-mer, mais elle fut battue le 18 mai 1952 par Hector Rivierez. L'attitude d'indépendance vis-à-vis des luttes politiques locales l'avait-elle desservie ? De manière générale, il n'était pas sûr que sa qualité d'indépendante d'Outre-mer pouvait lui

garantir la victoire en Oubangui-Chari. Certes, les indépendants d'Outre-mer avaient contribué à faire accélérer l'application des réformes dans la politique coloniale, notamment au niveau du parlement (on leur doit le Code du travail et la réforme électorale par la loi du 27 août 1947), mais dans les années 1950, les attentes des électeurs avaient évolué. On ne peut toutefois méconnaître l'action menée par la femme parlementaire que fut Jane Vialle, pour l'Afrique.

III.- BILAN D'UNE PARLEMENTAIRE

A son arrivée au Conseil de la République, Jane Vialle y trouva d'autres femmes dont l'engagement témoigne d'une volonté de changer le cours des choses. En effet, à l'époque, en France, la quasi-totalité du personnel politique féminin était formée de résistantes.²⁵ Dans ce contexte d'après guerre, selon le constat de William Guéraiche, les femmes politiques « se pensent d'abord comme des résistantes, jeunes, porteuses d'un monde nouveau »²⁶. Parmi ces femmes, il faut citer Marie Hélène Lefauchaux, grande figure de la Résistance. A la Libération, elle fut décorée de la légion d'honneur, de la Croix de Guerre et de la Rosette de la Résistance. Candidate aux élections de la Première Assemblée nationale constituante du 21 octobre 1945, elle fut élue, mais ne se présenta pas pour la Deuxième assemblée nationale constituante. En 1945, elle fut membre du Conseil général de la Seine et du Conseil municipal de Paris dont elle devint en 1946 la vice présidente. Députée de l'Aisne, le 19 décembre 1946, elle fut désignée par l'Assemblée nationale pour siéger au Conseil de la République. Le 17 novembre 1947, Marie Hélène Lefauchaux, démissionna de cette institution pour incompatibilité de mandat parce qu'elle intégra, en tant que membre du MRP (Mouvement Républicain Populaire) l'Assemblée de l'Union Française. En 1950, elle fut élue vice présidente de cette dernière.

²³ Jane Vialle, la Congolaise, femme de caractère, [http://www.PamelaPoaty's Blog](http://www.PamelaPoaty'sBlog) consulté mardi 4 janvier 2011.

²⁴ Lettre de Mgr Grandin au Père Muller à Bangassou, 20 octobre 1946 cité Jean-Dominique Péné, 1995, op. cit. p.106.

²⁵ William Gueraiche, 1999, op. cit. p.70.

²⁶ Supra, p.69.

L'arrivée de Marcelle Davaux en 1946 au Conseil de la République est également un fait important dans le combat que menaient les femmes. Cette femme a aidé, dans le cadre de la Résistance, à dissimuler des évadés avec le secours national.²⁷ Mais à partir de 1945, elle décida de s'engager en politique :

*A la libération, je me sentais disponible pour participer à la remise en route institutionnelle et législative d'une France à reconstruire : sans ravitaillement, sans grands moyens de transport, au moment où il fallait réconcilier tous les Français.*²⁸

En 1946, son parti, le Parti Républicain de la liberté regroupant des gaullistes et des indépendants lui proposa de se présenter pour le Conseil de la République. Le 1^{er} janvier 1949, elle accéda au poste de vice-présidente de ce Conseil : « j'ai eu l'impression d'avoir conquis une citadelle » déclara t-elle, au cours d'un entretien.²⁹

En 1952, pour les élections du 18 mai à l'issue desquelles on allait désigner le sénateur devant représenter l'Oubangui-Chari au Conseil de la République, c'est autour des thèmes de la *liberté* et la *justice* que Jane Vialle axa sa campagne. Elle ne cessa de rappeler qu'au cours de son mandat qui a duré 64 mois, elle a cherché avec une forte détermination à défendre ces droits. Dans sa profession de foi elle écrit :

(...) Lorsque l'un des nôtres a été martyrisé jusqu'à la mort à Berberati en 1948, c'est pour défendre la LIBERTE et la JUSTICE que j'ai immédiatement alerté le Gouverneur du Territoire pour que les sanctions soient prises.

Lorsqu'en France, je soigne nos enfants boursiers c'est également ces deux

principes que je défends, car sans INSTRUCTION il n'ya ni liberté ni JUSTICE.

Pour la LIBERTE et la JUSTICE j'ai conquis 26 sièges dont vous bénéficiez actuellement à l'Assemblée représentative.

Pour la LIBERTE et la JUSTICE j'ai défendu le Code du Travail.

*Demain pour la LIBERTE et la JUSTICE, je défendrai la création des municipalités de plein exercice.*³⁰

Ces propos traduisent un engagement politique à forte coloration humanitaire. Ils démontrent surtout le courage de remettre en cause la politique coloniale. Au Conseil de la République, Jane Vialle avait rejoint le groupe socialiste et siégeait à la commission des affaires économiques. Dès 1947, elle déposa et soutint des propositions de résolution sur l'application intégrale dans les territoires d'Outre-mer de la Constitution d'octobre 1946. Si ce texte proclamait que les colonisés étaient devenus des citoyens français, le travail forcé persistait, la répartition des sièges dans les assemblées locales était inégale, notamment pour l'Oubangui-Chari qui avait 25 sièges alors que le Gabon et le Congo, moins peuplés, disposaient chacun de 30 sièges. Au cours de la séance du 27 novembre 1951 relative au projet de loi sur ces assemblées locales dans les territoires d'Outre-mer, Jane Vialle proposa un amendement qui instituait un collège unique.³¹ L'amendement fut écarté par les députés français. Lors des débats sur les émeutes de mars 1947 à Madagascar réprimées dans le sang (80.000 morts selon certaines et 8.000 pour d'autres³²), elle déposa une motion invitant le Conseil de la République à ne pas se prononcer sur la demande de levée d'immunité parlementaire des élus malgaches avant d'avoir

²⁷ ~~Anciennes sénatrices de la IV^e République,~~ <http://www.senat.fr>, consulté le 24 septembre 2007.

²⁸ Andrée Dore-Audibert et Annie Morzelle, 1991, p. 62.

²⁹ Supra, p. 64.

³⁰ ~~Profession de foi de Jane Vialle,~~ pour les élections de 1952, Bangui, 9 mai 1952.

³¹ Jérôme Ollandet, 2007, *Tchicaya Opangault Youlou. Vie politique au Congo/Brazzaville 1945-1964*, Brazzaville, Editions La savane, p. 73.

³² Joseph Ki-Zerbo, *Histoire générale de l'Afrique noire, Hatier*, Paris, 1978, p. 615.

entendu les intéressés³³, pour éviter une erreur de justice au profit de l'administration coloniale. Elle n'hésita pas, par ailleurs, à interpeller le gouvernement pour que, dans l'Union Française, l'égalité de tous les citoyens dans tous les domaines soit une réalité vivante :

*Je demande au Gouvernement, et en particulier à M. le ministre de la France d'outre-mer de faire tout ce qui est en son pouvoir pour ne pas décevoir nos frères africains ; pour qu'ils aient la conviction qu'ils sont traités en toutes circonstances, dans leur propre territoire, comme tous les citoyens de l'Union française*³⁴

C'est encore le souci d'égalité de droits qui fut à la base de sa proposition de résolution pour que soit appliqué intégralement l'article 340 du Code civil relatif à la recherche de la paternité naturelle en faveur des enfants métis. Cette préoccupation fut prise en compte à travers la loi adoptée en 1951 par le parlement, pour étendre les dispositions de cet article dans les territoires d'Outre-mer. Sa question orale en mars 1948 sur l'octroi des bourses aux étudiants de la France d'Outre-mer, lui donna l'occasion de plaider à la tribune du Conseil de la République « la nécessité d'une promotion intellectuelle et sociale rapide de la femme africaine, promotion sans laquelle aucune œuvre durable ne pouvait, selon elle, être accomplie ». ³⁵ Dans les années 1940, les élites africaines comme l'administration coloniale avaient fait de l'éducation de la femme africaine une préoccupation fondamentale. Il s'agissait précisément de lui donner les moyens de s'imprégner de la culture occidentale. C'est pourquoi, l'on privilégiait l'enseignement ménager. Il était rare d'entendre un discours sur la formation intellectuelle de la femme africaine. C'est un problème que l'Association des Femmes de l'Union Française avait pris en compte dans son action. Ainsi, elle encadrait des jeunes

filles, au sein de la Jeunesse Féminine de l'Union Française, et subventionnait leurs études en France³⁶.

On retrouve chez Jane Vialle comme chez Marcelle Davaux, la vice-présidente du Conseil de la République, l'intérêt marqué pour l'amélioration des conditions de vie des familles, les problèmes des jeunes et l'égalité en faveur des femmes. Cette dernière porta une grande attention pour la sécurité sociale des étudiants. Le 10 juin 1948, le Conseil de la République approuva une proposition de loi déposée le 2 mars 1948 sur cette question. La loi promulguée à cet effet par le Président de la République le 10 septembre 1948 et la création de MNEF (Mutuelle Nationale des Etudiants de France) que Marcelle Davaux avait suggérée, firent de la France, à cette époque, le premier pays au monde à posséder, pour les étudiants un régime spécifique de sécurité sociale. Cette femme avait déjà réussi à faire voter le 2 juillet 1948 une proposition de résolution relatives aux mesures à prendre en faveur des femmes seules chargées d'enfants en vue d'assurer à leur foyer un niveau de vie décent.³⁷ Elle avait profité de son rôle de rapporteur de la Commission chargée du « Travail et de la sécurité sociale pour atteindre ces résultats. Jane Vialle, membre de la Commission de la France d'Outre-mer dont elle fut élue vice-présidente en 1949, travailla aussi au sein de la Commission du Travail et de la Sécurité sociale. En 1952, elle prit une part active aux débats sur le Code du travail dans les territoires d'Outre-mer en soutenant et déposant plusieurs amendements relatifs à la réduction de la durée maximum des services. Dans la commission de l'Education Nationale qu'elle intégra, à partir de 1950, elle s'intéressa surtout au problème du développement de l'enseignement professionnel afin de doter les territoires africains d'une main-d'œuvre qualifiée. Il faut se rappeler ici, qu'en créant sa coopérative,

³³ <http://www.senat.fr> consulté le 4 décembre 2010.

³⁴ Les femmes et le pouvoir, <http://www.senat.fr>, consulté le 4 décembre 2010.

³⁵ Vialle Jeanne, ancien sénateur de l'Oubangui-Chari, www.senat.fr consulté 17 septembre 2007.

³⁶ Scholastique Dianzinga, 2007, « Les femmes et les associations féminines en milieu urbain au Congo de 1946 à 1965 », in *Annales de l'Université Marien Ngouabi*, série Lettres et sciences humaines, vol. 8, p. 39.

³⁷ Andrée Dore-Audibert et Annie Morzelle, 1991, op. cit. p. 64.

L'Espoir oubanguien, l'objectif était de contribuer à la mise en valeur et à l'équipement de ce territoire. Les missions de cette coopérative nécessitaient la formation des jeunes oubanguiens.

Son attachement à l'application des droits, à la liberté et à la justice l'amena à siéger comme membre dans la commission des Nations Unies chargée de l'étude de l'esclavage sous toutes ses formes. Un rapport intérimaire du groupe de travail sur l'éducation de base de l'UNESCO évoque ses efforts inlassables, en tant que membre du Conseil National des Femmes Françaises, pour la promotion de l'enseignement de base en Oubangui Chari et au Gabon.³⁸

Dès son élection au Conseil de la République, Jane Vialle participa activement à l'Association des Femmes de l'Union Française. Cette association fut créée en France, en 1946, sur son initiative et celle de Madame Augagneur, épouse de l'ancien gouverneur général de l'AEF. Son journal, *Les Nouvelles de l'AFUF*, fut principalement animé par Jane Vialle, journaliste de métier. Celle-ci y publia plusieurs articles depuis le premier numéro. En réalité, la secrétaire générale se servait de ce journal pour faire connaître ses idées sur la situation de la femme et ses œuvres sociales. En effet, la lutte pour l'émancipation de la femme africaine fut au centre de son action. Sa qualité de parlementaire et son adhésion aux associations, notamment l'Association des Femmes de l'Union Française et le Conseil National des Femmes Françaises, devaient lui permettre de conjuguer les efforts avec d'autres militantes de la cause féminine pour enregistrer quelques progrès. Ce fut le cas pour le droit de vote en faveur des femmes africaines.

Le combat pour la reconnaissance de ce droit pour les femmes africaines dont jouissaient déjà les femmes de la métropole depuis 1944 fut mené par quelques élus, des

hommes et des femmes. La conséquence des droits politiques accordés par la Constitution de 1946 fut la citoyenneté. Les législateurs, jugeant que tous les nouveaux citoyens n'étaient pas encore en mesure d'exercer leur droit électoral, le limitèrent à certaines catégories. C'est la loi n° 47-1506 du 27 août 1947 qui déterminait les citoyens remplissant les conditions. Il s'agissait des fonctionnaires, des patentés, des notables, d'anciens militaires, des membres des syndicats et des coopératives, d'employés réguliers des entreprises, des propriétaires fonciers, des titulaires d'un permis de chasse ou de conduire. Il est évident que très peu de femmes pouvaient se retrouver dans ces différentes catégories.

Des femmes politiques de la métropole et des élus d'Outre-mer tentèrent alors de faire promouvoir des mesures pour une large participation des femmes africaines à la vie politique. Sœur Marie André du Sacré Cœur entreprit un plaidoyer audacieux pour que soit reconnu aux Africaines le droit de vote et d'éligibilité. Marie-Hélène Lefaucheur, agissant au niveau de l'Assemblée de l'Union française, déposa en 1951 un amendement à la loi du 27 août 1947, demandant l'inscription des mères de famille de quatre enfants vivants ou morts pour la France sur les listes électorales.³⁹ Elle le justifiait ainsi :

Il convient de favoriser l'évolution de la société féminine, en accordant réellement aux femmes des droits politiques. En Afrique, où la vie matérielle est difficile, l'hygiène insuffisante, les possibilités médicales sont rares, les tâches maternelles sont plus lourdes, une femme qui a élevé quatre enfants a rempli assez de devoirs pour qu'on lui accorde certains droits, entre autres, celui de participer à la vie politique de la société.⁴⁰

Jane Vialle s'engagea âprement dans ce combat. Après les modifications introduites

³⁸ Rapport intérimaire du Groupe de travail Education de base, 22-24 février 1954, UNESDOC.unesco.org/images/001483/148363_bf.pdf consulté le 16/1/2011.

³⁹ Andrée Dore-Audibert et Annie Morzelle, 1991, op. cit. p 122.

⁴⁰ Cité par Hadiza Djibo, 1981, *La participation des femmes africaines à la vie politique. Le cas du Sénégal et du Niger*, Thèse de doctorat de 3e cycle, Université Paris V René Descartes, pp. 149-150.

par les différents partis politiques, notamment par le parti communiste, le MRP, lorsque le nouveau projet de loi fut soumis au Conseil de la République, elle proposa le droit de vote pour les mères de deux enfants afin de réduire les réticences. Le projet fut adopté lors de la séance du 22 mai 1951, mais sans les dispositions sur le vote des mères africaines, détruisant ainsi les efforts de l'Assemblée de l'Union Française. Face au rejet de l'amendement, la sénatrice de l'Oubangui-Chari, Jane Vialle, exprima sa déception en ces termes :

*Ce texte supprime la clause donnant le droit de vote aux femmes africaines mères de 2 enfants. Certains diront peut-être que les Africains sont contre le vote des femmes de leur pays. Je tiens à vous apporter un démenti formel. Plusieurs Africains que j'ai eu l'honneur d'interroger m'ont dit qu'ils seraient contents d'obtenir le vote pour leurs femmes...*⁴¹

Le 22 mai même, le projet de loi fut repris à l'Assemblée Nationale en seconde lecture. En dépit de quelques oppositions, l'amendement élargissant le droit de vote aux mères de deux enfants fut définitivement adopté par 291 voix sur 477 votants.⁴²

Après avoir quitté le Conseil de la République, Jane Vialle demeura une femme active. C'est au retour d'une mission qu'elle trouva la mort, le 9 février 1953, Villeneuve d'Ornon (près de Bordeaux), des suites d'un accident d'avion⁴³.

CONCLUSION

Au regard du parcours de Jane Vialle, il est incontestable qu'elle mérite d'être citée, à côté des « pères de l'indépendance » des territoires colonisés d'Afrique comme étant une des « mères de l'indépendance ». Au

⁴¹ Andrée Dore-Audibert et Annie Morzelle, 1991, op. cit. p.123.

⁴² Ibid.

⁴³ Sur la demande de sa mère, ses restes mortels furent rapatriés et inhumés au Cimetière du Centre-ville à Brazzaville.

moment où la France cherchait à impliquer les populations dans la gestion des affaires de leur pays, dans le cadre de l'Union française, elle s'est imposée dans la politique. Dans ce domaine, elle s'est révélée une partisane acharnée de l'application intégrale de la Constitution de 1946 dans les territoires d'Outre-mer. Il est intéressant de noter que son intelligence, son courage et sa forte personnalité l'ont aidée à bénéficier de la confiance des hommes. On ne repère pratiquement pas de traces de comportements misogynes dans les relations qu'elle a pu tisser dans le monde politique, en France comme en Afrique. Sa chance a été aussi de se retrouver dans deux communautés (blanche et noire) en tant que métisse franco-congolaise, de vivre en France et en Afrique Equatoriale Française. C'est cette position qui lui avait permis de participer à la Résistance et de se présenter aux élections de la Deuxième Assemblée nationale constituante, au moment où les Africaines des colonies ne bénéficiaient pas encore du droit d'éligibilité. L'administration coloniale lui a témoigné une reconnaissance à la hauteur de son courage, son engagement pour l'application des droits pour tous, la liberté et l'égalité dans l'Union Française et pour l'amélioration de la condition des femmes africaines. En effet, Jane Vialle était convaincue du rôle important que devaient jouer les femmes dans leurs pays. C'est ainsi qu'à sa mort, elle fut citée dans l'Ordre de la Nation par le Président du Conseil de Ministres en France.

Au moment où les débats sont focalisés sur la parité, s'agissant de l'accès des femmes africaines aux postes de prise de décisions, Jane Vialle demeure le modèle de femme battante, mais aussi compétente.

SOURCES

Télégramme officiel du Gouverneur de Fort-Lamy au haut Commissaire de la République, Gouverneur général de l'AEF, 4 Décembre 1951, Archives d'Outre-mer, Aix-en-Provence, 20D13.

Memento sur les élections à l'Assemblée territoriale de l'Oubangui-Chari, Archives d'Outre-mer, Aix-en-Provence, 20D10.

Lettre du Gouverneur p.i. Chef du Territoire de l'Oubangui-Chari au Haut Commissaire de la République, Gouverneur, Gouverneur général de l'AEF du 13 septembre 1948, Archives Aix, 48 D3.

Extrait du rapport de J. Mauberna, au Haut Commissaire de la République, Gouverneur général de l'AEF 15 novembre 1948 au sujet de l'élection de Jane Vialle le 14-11-1948 au Conseil de la République, Archives Aix-en-Provence, 48 D5.

Rapport politique de l'année 1949 du Gouverneur général de l'AEF, Archives d'Outre-Mer, Aix, 49D7.

Rapport politique du Gouverneur de l'Oubangui-Chari pour l'année 1950, Archives d'Outre-Mer, Aix-en-Provence, 50D8.

Jane Vialle, la Congolaise, femme de caractère, [http://www. Pamela Poaty's Blog](http://www.PamelaPoaty'sBlog) consulté mardi 4 janvier 2011.

Sénat-Les femme et le pouvoir, <http://www.senat.fr> consulté le 3 décembre 2010.

Anciennes sénatrices de la IV^e République, <http://www.senat.fr>, consulté le 24 septembre 2007.

Les femmes et le pouvoir, <http://www.senat.fr>, consulté le 4 décembre 2010.

Vialle Jeanne, ancien sénateur de l'Oubangui-Chari, [www. Sénat.fr](http://www.Senat.fr) consulté 17 septembre 2007.

Rapport intérimaire du Groupe de travail Education de base, 22-24 février 1954, UNESDOC.unesco.org/images/001483/148363 bf.pdf consulté le 16/1/2011.

BIBLIOGRAPHIE

1. Dianzinga S., 1998, *Histoire des femmes congolaises du début de la colonisation à 1960*, Thèse de doctorat d'histoire, Université de Pau et des pays de l'Adour (ronéo).
2. Dianzinga S, 2007, « Les femmes et les associations féminines en milieu urbain au Congo de 1946 à 1965, » in *Annales de l'Université Marien Ngouabi*, série Lettres et sciences humaines, vol. 8.
3. Dore-Audibert A., Morzele A., 1991, *Révolutionnaires silencieuses au XX^e* Laval, Editions Kerdore.
4. Gilzmer M., Levisse Touze C., Martens S., (éds), 2003, *Les femmes dans la Résistance en France*, Paris, Editions Tallandier.
5. Gueraïche W., 1999, *Les femmes et la République*, Paris, Les éditions de l'Atelier/Editions ouvrières.
6. Hadiza Djibo, 1981, *La participation des femmes africaines à la vie politique. Le cas du Sénégal et du Niger*, Thèse de doctorat de 3^e cycle, Université Paris V René Descartes.
7. M'Bokolo E., (éd), 1992, *Afrique noire. Histoire et civilisations*, T.II, XIX^e-XX^e siècles, Paris, Hatier/AUPELF.
8. Ollandet J., 2007, *Tchicaya Opangault Youlou. Vie politique au Congo/Brazzaville 1945-1964*, Brazzaville, Editions La savane.
9. Pénel J-D., 1995, *Barthélémy Boganda. Ecrits et discours 1946-1951 : la lutte décisive*, Paris, L'Harmattan.